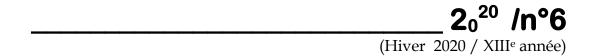
Lettre aux amis d'une police et d'une gendarmerie républicaines et protectrices des citoyens...



Les illusions perdues...

Il semble difficile d'échapper au déferlement d'infos plus ou moins contrôlées sur la violence policière, le racisme, le recrutement et la formation des policiers... Comme pour la pandémie, moins on connaît le sujet et plus on se croit autorisé à écrire n'importe quoi...

Alors entrons dans le débat.

« Je n'ai jamais eu les os meurtris, la chair pilée, la joue salie par le coup de poing brutal des sergents de ville. C'est une chance, il pouvait aussi bien venir un soir à l'esprit d'un agent ennuyé, l'idée de me souffleter dans un coin et de m'assommer ensuite si je criais. Il n'aurait eu qu'à dire que je l'avais, en passant, traité de "mouchard", que je lui avais craché au visage ou marché sur le pied ; il eût dit ce qu'il aurait voulu, son témoignage faisant foi, et je rentrais chez moi moulu, estropié [...] après avoir encore été semoncé par le commissaire."

Cet article de Jules Vallès paru dans *Le Globe*, le 11 février 1868, donne une idée de la récurrence – depuis 150 ans au moins - de problèmes et questions qui ont envahi le débat public.

La république, 3e du nom, qui succède au Second Empire s'est préoccupée de ce problème : les « gardiens de la paix publique » appellation qui succède à celle de sergents de ville dès septembre 1870, ne pouvaient pas avoir le même comportement que les terribles sergots de l'Empire, recrutés parmi les anciens soldats des armées impériales, nourris dans la haine des républicains et désocialisés par 14 années de service et des campagnes (Mexique, Italie, Crimée...) qui ne les avaient guère préparés à leur nouveau métier.

La solution – évidente ? – a semblé résider dans une formation qui visait à « policer » la police et dans un recrutement plus diversifié.

La première école de police au monde a donc vu le jour à la Caserne de la Cité siège – qu'on pensait provisoire - de la PP après l'incendie de ses anciens locaux, rue de Jérusalem (actuel quai des Orfèvres). L'enseignement, quelques heures par semaine, quelques semaines seulement, visait à inculquer quelques notions simples – « ne pas répondre à une insulte par une insulte, à un coup par un coup » et un élémentaire bon sens aux policiers parisiens.

C'est un policier républicain (et franc-maçon) Célestin Hennion, policier de terrain, promu directeur de la Sûreté générale puis préfet de police, qui a le mieux théorisé et défendu l'idée que « L'intérêt bien compris d'une démocratie commande d'élever le niveau de la police et non de l'abaisser. »

Il a plaidé inlassablement cette idée auprès de Clemenceau, ministre de l'Intérieur puis Président du Conseil et c'est en 1913 que fut inaugurée la première École professionnelle de police. Touchant tous les policiers (voix publique, police judiciaire...) elle offrait une formation initiale et continue, alternant théorie et stages pratique et délivrait des diplômes obligatoires pour toute promotion.

L'esprit qui préside à sa formation ressort très bien des discours et propos de son fondateur :

« La pratique de l'autorité est toujours une chose délicate ; elle l'est plus encore dans un régime démocratique qui, par sa nature même, par les satisfactions qu'il accorde aux instincts de liberté si profonds chez l'homme, l'entraine plus facilement hors des limites du respect nécessaire à la liberté d'autrui. La fonction de police est presque toute entière dans la contrainte imposée à la liberté des uns au profit de la liberté des autres... On semble trouver naturel, alors qu'on exige un stage assez long de la plupart des employés de l'État, même quand leur emploi comporte plus de routine que d'initiative, de jeter d'emblée dans les fonctions de police qui touchent à tous les intérêts matériels et moraux du pays, des hommes jeunes dont le cerveau et la conscience n'ont été scrutés que par un examen puéril, permettant à peine de se rendre compte de leurs connaissances premières. Sans aucune direction effective, guidés par leur seule inspiration, ces nouveaux magistrats devront suffire à la lutte qu'ils engagent dès le jour de leur nomination, contre les mauvais instincts de l'humanité. Et ces hommes qui disposeront souvent des intérêts, de la liberté, de l'honneur de leurs concitoyens, qui sont appelés à les conseiller et à les punir, devront tout puiser dans leur propre fond... C'est pourquoi l'institution d'une école de Police s'impose. Un timide essai avait été fait ; il faut reprendre cette tentative en l'élargissant. Il est vraiment étrange qu'à l'aube du XXe S., après 35 ans de République, nous en soyons encore à réclamer l'établissement d'un enseignement théorique et pratique à l'usage d'hommes qui se destinent à une profession dont la complexité n'a point d'égale"...(1906).

Devenu Directeur de la Sûreté Générale il reprenait dans un « projet de réforme des polices municipales « datant de 1910 l'idée de la création d'une école de formation : « L'homme qui peut tenir dans sa main la liberté, la réputation, la fortune, en un mot le malheur ou le bonheur d'un autre homme, n'aura jamais l'âme trop haute ni la conscience trop soucieuse d'équité. C'est à l'école de police que les fonctionnaires apprendront à penser par eux-mêmes...à comprendre l'importance de leur fonction et les services qu'elle peut rendre à la collectivité. »

Enfin, devenu Préfet de Police et inaugurant "son" "École Pratique Professionnelle des services actifs de la Préfecture de Police" le 25 mai 1914 : « La police ne représente pas seulement la Force, elle représente aussi le Droit et qui ne sent quelles garanties doivent offrir les représentants du Droit dans la société moderne ? … Comment admettre que ceux-là mêmes qui seront chargés de veiller sur les droits des citoyens, de les rappeler à la tolérance, à la justice, de les juger souvent avant les juges, comment admettre dis-je, que ceux-là ne soient pas eux-mêmes des hommes de haute et pure conscience ? Et comment développer en eux les idées généreuses qui doivent les animer, sinon par un enseignement approprié au rôle qu'ils doivent remplir ? »

Cette formation professionnelle, technique et morale, constitua, avec l'unification, la centralisation et l'étatisation de centaines de polices de statut municipal, une demande constante des organisations corporatives et professionnelles des policiers de la France entière.

Ce fut l'État français - autoritaire, antidémocratique, répressif, fondé sur une politique d'exclusion et de répression de « l'antifrance - qui, par la législation du printemps 1941, se dota d'une police centralisée, efficace, modernisée, professionnelle, notamment par l'étatisation et la création d'écoles de police.

Depuis le premier XX^e siècle, il est couramment admis que la formation professionnelle et la qualité du recrutement des policiers de tous grades et de toutes spécialités sont des nécessités. La forme, le contenu, la durée de la première ont beaucoup évolué au fur et à mesure de l'évolution des besoins.

Le but est toujours le même : donner à des jeunes policiers issus des classes souvent les plus modestes de la société, quelques rudiments de leurs futurs métiers : des techniques de maintien de l'ordre à l'enquête judiciaire.

Depuis ces dernières décennies on a assisté à de multiples réformes visant à pallier la baisse des effectifs, celles de cadres et corps intermédiaires accumulées pour des raisons budgétaires. De même qu'on a raccourci cette formation pour déployer des effectifs plus nombreux sur le terrain, on a laissé au terrain le soin de former – « déformer » ?- des policiers qui perdent rapidement les principes qu'on leur a enseignés à l'école et leurs motivations qu'une formation permanente ridiculement courte – voire inexistante - ne permet pas de leur rappeler à la lumière de l'expérience acquise, des missions quotidiennes et d'un terrain qui désespèrent les meilleures volontés.

L'autre problème tient au recrutement

Les jeunes policiers actuels, comme ceux qui les ont précédés, ne viennent pas de la planète Mars, mais d'un monde réel dans lequel l'école montre tous les jours son échec, dans lequel les « réseaux sociaux » charrient un déferlement de haine, d'agressivité verbale, de menaces physique de plus en plus suivies de passages à l'acte.

Il faut une grande naïveté ou une belle hypocrisie pour reprocher aux policiers d'être conformes à l'image qu'on leur renvoie en permanence.

Traiter les policiers de racistes, de « fascistes », dénoncer leur brutalité aveugle donne une image bien peu valorisante de travailleurs dont la mission est au final de défendre la liberté et la sécurité des citoyens, parfois au péril de leur vie. Si ces critiques permanentes ont pour conséquence d'encourager les agressions contre les policiers, elles découragent les vocations et les meilleures volontés, détournent d'une profession décriée les meilleurs candidats. Moins de candidatures signifie moins de sélection : une baisse de niveau dont l'enseignement donne une idée. Au lieu d'encourager les vocations, de permettre des candidatures suffisamment nombreuses pour permettre une sélection des meilleurs, le discrédit général, le mépris, les insultes atteignent l'effet inverse : moins de candidats, des candidatures douteuses, une médiocrité hélas réelle...

Police et policiers sont à l'image de la société : ils en sont le miroir. Dénoncer une police en voie de fascisation, une police *structurellement raciste*, est sans doute le plus sûr moyen d'en précipiter l'existence.

Et si on avait la police qu'on mérite?

On me permettra de parler de mon expérience et de mon parcours personnels dans la mesure où ils permettent d'éclairer le sujet d'une manière et sous un angle différents. L'image négative de la police, des « forces de l'ordre », des CRS-SS à tout le monde déteste la police est une constante dans l'histoire de France.

Aragon et la presse communiste appelaient dans les années 1930 à « tuer les flics camarades » ou à « crever les flics ».

L'Occupation les guerres coloniales et leurs répercussions en France métropolitaine, mai 1968... n'ont pas arrangé les choses!

Dire que j'ai été consterné par l'attitude des 4 policiers du 17e arr. (pas le 9.3!) relèverait de l'euphémisme... dire que je suis surpris serait hypocrite.

Adresse sans discontinuer un discours de haine, des insultes caricaturer un corps forcément hétérogène de 140 000 fonctionnaires ne peut que rejaillir sur l'image de la police et renvoyer au *Dictionnaire des idées reçues* (LaPolice : a toujours tort) ou au lapidaire "police fasciste" de Sartre...

Une image dévalorisante, haineuse ne peut que rejaillir sur les policiers en question et le recrutement.

De moins en moins de "bons" candidats, de moins en moins de sélection : une évolution facile à comprendre quand on fait honte de leur métier aux policiers, quand ils sont agressés par leur voisinage, quand leurs enfants sont discriminés, insultés, menacés à l'école!

Ces discours de haine servent à décourager profondément les vocations sincères (elles sont plus nombreuses que les contempteurs de la police ne l'imaginent) de gens qui veulent se mettre au service de leurs concitoyens et les protéger, fut-ce au péril de leur propre vie.

Face aux bavures (réelles) et à ce dénigrement général, ce flot d'agressivité (verbale et physique) il existe deux attitudes possible : hurler avec les loups et tenir un discours de préférence modérément scientifique et carrément idéologique bien dans le sens du vent et

bien propre à attirer des médias friands de ce discours surtout s'il est tenu par des chercheurs estampillés, labellisés...

Il y a aussi, plus difficile, largement incomprise, une attitude critique mais constructive.

Nous avons beaucoup échangé à ce sujet avec Dominique Monjardet dont l'amitié autant que la lucidité me manquent aujourd'hui terriblement. Nous sommes tombés d'accord sur le fait qu'à notre niveau, l'engagement, la critique positive étaient un devoir.

Lui est entré comme conseiller à la direction de la sécurité publique et a contribué à la mise en place et à la définition d'une police citoyenne, mêlée à la population, créant du lien quotidien.

L'arrivée de la droite (le retour !) en 2002 a mis fin à l'expérience qui n'était pas exempte de défauts et de faiblesses. À Toulouse, dans un discours célèbre un ministre de l'Intérieur appelé à un destin national a rappelé que les policiers n'étaient pas là pour jouer au foot avec des petits ou futurs délinquants ! De mon côté, à une bien plus petite échelle et à mon modeste niveau, j'ai accepté d'enseigner l'histoire - sans complaisance, sans rien celer des dérives et naufrages de la police des 3e et 4e républiques- aux élèves commissaires, puis officier, puis formateurs, etc....

J'y ai ajouté des interventions au Mémorial de la Shoah pour rappeler aux gardiens de la paix nommés dans le ressort de la PP ce qui s'est passé entre 40 et 44 et le rôle qu'ont joué policiers et gendarmes dans la répression raciale.

Tous ces propos "historiques" visaient à susciter débats et réflexions sur l'éthique professionnelle, la culture d'obéissance aux ordres, à la loi, sur le rapport au politique et au gouvernement légal.

J'ai eu, j'ai encore, l'illusion/l'impression(?)... que cette réflexion était importante, voire essentielle et qu'il en resterait quelque chose dans la pratique professionnelle de mes "élèves"...

La direction de la formation a partagé cet avis et, après des décennies, a officialisé l'importance de cet enseignement de l'histoire de la police dans l'institution sous la forme d'un film qui rappelle sans en rien gommer une histoire difficile, cahotique. Exploité, commenté par des formateurs qui ne sont pas forcément des brutes épaisses, dans toutes les écoles de police aux élèves de tous grades, tous corps... en formation initiale, mais aussi aux stagiaires en formation continue, aux formateurs, aux élèves des classes préparatoires aux concours d'officiers, de commissaires.

Je ne sais pas si les policiers de l'épisode du 17e arr. avaient assisté à mes cours, vu ce film, assisté aux séances du Mémorial, mais je ne peux considérer cet épisode que comme un échec : la pédagogie, la formation ont un effet très relatif.

Cela avait été mis en lumière par D. Monjardet et C. Gorgeon il y a plus de vingt ans. Leur « étude de cohorte » fondée sur le suivi de promotions successives sorties de l'école de police de Sens, avec, année après année, le même questionnaire anonyme proposé aux élèves à la sortie de l'école, puis, d'année en année, alors qu'ils étaient entrés dans la carrière, avec évidemment un taux de réponse allant en s'amenuisant. Ce travail démontrait avec une lumière aveuglante, combien les dispositions morales, citoyennes, civiques... manifestées par les élèves à la sortie de leur formation,

disparaissaient, s'érodaient, s'amenuisaient... au fur et à mesure que le "terrain", les collègues, la pratique quotidienne du métier dans des zones particulièrement dures gommaient les convictions antiracistes, le souci de l'honnêteté, la condamnation de la violence (verbale et > physique...) profondément sincères d'une majorité des jeunes gardiens que leurs collègue de terrain avaient tôt fait de "mettre au pas" et de rappeler à la réalité.

Devant ce naufrage, le débat sur la formation, sa durée, son contenu, les formateurs... apparaît tout au plus comme une conversation de bistrot.

La formation pourrait bien durer 2, 3 ans, la réalité du terrain ramènerait les utopistes (dont j'ai été) à la réalité.

Une formation continue sérieuse (une semaine tous les ans et pas quelques heures) pourrait PEUT-ETRE, servir de piqûre de rappel ?

Un témoignage lucide et intéressant d'un gendarme (d'autant plus rare qu'il transgresse le devoir de réserve rend hommage à la police nationale) :

https://www.youtube.com/watch?v=64_0CMajYm0

L'Histoire en deuil...

Triste automne qui voit, après Jean-Claude Farcy, disparaître des historiens – connus ou méconnus – de grande qualité et surtout se produire l'insupportable assassinat d'un professeur d'histoire qui faisait son métier : éveiller la conscience et l'esprit critiques de ses élèves.



Samuel Paty

Je ne connaissais pas ce collègue, mais pour avoir enseigné plus de 15 ans en collège et en lycée, je comprends, pour les avoir partagées ses exigences, sa volonté, ses espoirs (ses illusions ?) d'éduquer des citoyens, d'ouvrir leurs esprits et leur sens critique, de s'opposer au simplisme, au sectarisme, à l'intolérance, au lavage de cerveau idéologique, religieux, médiatique, à la haine aveugle qui font les ravages que l'on sait...

Il le faisait ainsi que nombre de ses collègues, partout en France, qui continuent leur mission avec conviction, courage, en dépit de l'agressivité, des insultes, des menaces de certains élèves et de parents encouragés par la passivité, l'absence de solidarité, la veule lâcheté, la cécité, les atermoiements, les reculs « stratégiques » d'une partie de l'administration – personnels éducatifs, personnels de direction, rectorats... - plus soucieux de leur tranquillité – surtout pas de vagues !- et de répondre aux plaintes de parents d'élèves que de défendre les collègues qui ne s'autocensurent pas, restent debout envers et contre tout et ne renoncent pas à défendre les valeurs de la démocratie, de la république, la liberté de penser, l'esprit critique...en un mot l'intelligence et la lucidité face au sectarisme aveugle.

Un monde, des valeurs s'effondrent devant nous... Faut-il continuer à regarder et laisser faire ? Au nom de la défense de valeurs que les ennemis de la démocratie utilisent, mais piétinent tous les jours, peut- on continuer à se taire ? Faudra-t-il accepter l'intolérable pour ne pas être accusé d'islamophobie ou de racisme ?



Dominique Kalifa: la lumière et l'ombre

15 septembre 2020 Michel Porret

La Ligne de Mire

"Le pas s'est éloigné le marcheur s'est tu", René Char, Le Marteau sans maître, "Bourreaux de solitude" (Poèmes militants), 1932.

L'historien Dominique Kalifa est sorti volontairement de la vie le samedi 12 septembre, jour d'anniversaire de ses 63 ans, après un sibyllin « Au revoir » sur *twitter*.

Stupéfaction et « immense tristesse » parmi ses amis et ses collègues (souvent les deux à la fois) et ses étudiant(e)s.

Les sciences historiques et le monde de l'esprit perdent un savant et un intellectuel.

Une allure longiligne à la Sherlock Holmes, une mise élégante plutôt tourmentée, un sourire réfléchi, parfois zesté d'ironie, un regard acéré sur le monde, des gestes fermes, une capacité spartiate de travail hors-norme que parfois feuilletait la mélancolie au cœur de la renommée, Dominique Kalifa a passé de la lumière à l'ombre.

Élève de **Daniel Roche** et de **Michelle Perrot** avec qui à Paris-VII il soutient en 1994 sa belle thèse doctorale sur les récits du crime à Paris au XIX^e siècle, disciple d'**Alain Corbin**, collaborateur régulier depuis 30 ans au quotidien *Libération* (pages « Livres »), Dominique Kalifa était professeur d'histoire à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne.

Ce grand historien-enseignant y pilotait le Centre d'histoire du XIX^e siècle. Il laisse une substantielle et belle œuvre d'histoire culturelle des imaginaires sociaux. Ceux que réverbèrent et édifient la presse, les faits divers et le crime qui n'avaient plus de secret pour lui. Ceux où se reconfigurent les seuils de la sensibilité individuelle ou collective.

Entre lumière et ombre.

Ses nombreux articles, monographies et ouvrages collectifs sur le long XIX^e siècle attestent son travail novateur à la stricte méthodologie. Il le menait en solo ou en équipe sur le jeu complexe des représentations et des sensibilités sociales. Ce que Bronislaw Baczko nommait les « idées-images ».

Après L'Encre et le sang (Fayard, 1995), outre des travaux remarqués sur la « Civilisation du journal », une dizaine d'ouvrages analytiques et synthétiques crayonnent une œuvre singulière et originale dans le paysage de l'historiographie contemporaine. Plusieurs de ses livres ont été primés. On (re)lira avec beaucoup d'intérêt ses monographies incisives, notamment Naissance de la police privée : détectives et agences de recherches en France (1832-1942), Plon ; Biribi. Les bagnes coloniaux (Perrin) ; Les Bas-fonds. Histoire d'un imaginaire (Seuil) ; Vidal le tueur de femmes (Avec Philippe Artières, Perrin) ; La véritable histoire de la « Belle-Époque » (Fayard) ou encore récemment Paris, Une histoire érotique, d'Offenbach aux Sixties (Payot).

Une histoire de lumière et d'ombre. / La quintessence kalifienne.

Ses codirections d'études érudites ont escorté le renouveau historiographique d'aujourd'hui sur le crime, la justice et la police, dont, *L'Enquête judiciaire en Europe au XIXe siècle* (Creaphis) ; *Le Commissaire de police au XIXe siècle* (Publications de la Sorbonne) ; *Atlas du Crime à Paris*, avec Jean-Claude Farcy, disparu récemment (Parigramme).

Contrairement à une maladie universitaire trop répandue, Dominique Kalifa n'opposait pas les catégories culturelles pour les hiérarchiser entre hautes et basses, car tout produit culturel donne du sens au social, illustre le jeu des imaginaires et configure les mythologies collectives. Proverbiale était sa longue familiarité avec la littérature populaire, la poésie, l'Oulipo, le roman policier. Comment oublier les débats fraternels sur Bob Morane d'Henri Vernes, Harry Dickson de Jean Ray ou autres figures de la « culture populaire » comme Arsène Lupin, lorsqu'il venait enseigner avec jubilation les étudiant-e-s genevois-e-s.

À l'aise dans l'océan des imprimés du long XIX^e siècle, il était compagnon de route de Fantômas, le roi du crime encagoulé créé en 1910-1911 par Pierre Souvestre et Marcel Allain (cycle romanesque de 32 volumes). Cette épopée baroque du mal et de la noirceur sociale reste une formidable odyssée dans l'ombre portée du crime sur la société de la Belle époque, seuil du grand bain de sang de 1914-1918. D'Apollinaire à Zigomar, au via Bible, Résurrection et Queneau, son brillant abécédaire pataphysicien en 32 essais Tu entreras dans le siècle en lisant Fantômas (Vendémiaire) démontre, encore une fois, le « sérieux qui gît au cœur de la fantaisie » mais aussi l'inverse (sa dédicace à mon fils Arsène).

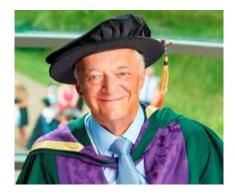
La grande aventure du crime doit être prise au sérieux! Entre ombre et lumière.

Montrant son attrait tenace pour l'épistémologie des sciences historiques, son ultime livre, *Les noms d'une époque* (Gallimard) invite à penser collectivement quatorze chrononymes ou noms et dénominations arbitraires des époques de l'histoire («Restauration», «Fin de siècle», «Années de plomb», etc.). Depuis l'aube du long XIX^e siècle, de belles et de moins belles périodes de l'histoire cadencent, dans le temps qui s'enfuit, la joie et la tristesse des femmes et des hommes entre la lumière et l'ombre.

Toujours recommencée, jamais repue, cette ombre gigantesque qui le 12 septembre 2020 a englouti Dominique.

Avec Fantômas, avec ses proches, avec ses collègues, avec ses élèves, nous le pleurons.

Michel Porret



■ Clive Emsley, était un des pionniers de l'histoire de la police. Je l'avais rencontré aux APP, à Maubert, alors désertes (!) au début des années 1980 et, depuis, nous nous croisions au hasard des colloques, de Berlin à Sao Paulo, de Lisbonne à Bruxelles. Nous avons participé à plusieurs aventures éditoriales et c'était toujours un plaisir d'échanger avec lui sur ces polices française et britannique que l'on a tendance à systématiquement opposer.

Son œuvre témoigne de la richesse de ses recherches, mais en outre, il était un pédagogue respecté et efficace. Grâce à son poste à l'Open University, il a mis le pied à l'étrier de jeunes chercheurs devenus, depuis, des figures importantes de l'histoire de la police comme Marcos Bretas ou Paul Lawrence dont je reproduis cidessous le courriel nous annonçant la triste nouvelle de la disparition de Clive...

Dear Colleagues

It is with great sadness that I write to inform you of the death, yesterday evening, of Clive Emsley, our long-standing friend and collaborator. As you all know, Clive was a pioneer in the field in which we all now work, and was instrumental in helping to set up and run *CHS*. I have no further details at present but understand that the funeral is likely to be restricted (for obvious reasons) to close family only. I am writing an obituary for Clive which I hope will be published in the UK in due course, and I hope too that you will agree that we should mark Clive's passing in a future issue of CHS in some way. For now, however, I just wanted pass on this news immediately and thought I'd also share this photograph of Clive on the occasion of his receipt of an honorary doctorate from Edge Hill University in 2016. I'd not seen this photo before but it's a lovely one. Clive was such a cheerful and jovial man, I think this is how we should remember him – smiling!

D'une bibliographie impressionnante, citons quelques ouvrages phares qui démontrent le rôle de pionnier qui fut le sien, mais aussi qu'il ne cessa d'approfondir son sujet de prédilection :

Authored books:

Paul

Policing and its Context, 1750-1900, London, Macmillan, 1983

Crime and Society in England, 1750-1900, London, Longman, 1st edn 1987; 2nd edn 1996; 3rd edn Harlow, Longman/Pearson, 2005

A Guide to the Archives of the Police Forces of England and Wales (with Ian Bridgeman) The Police History Society, Cambridge, 1989

The English Police: A Political and Social History, London, 1st edn, Harvester-Wheatsheaf, 1991; 2nd edn Longman, 1996, 3rd edn Harlow, Longman/Pearson, 2004

Gendarmes and the state in nineteenth-century Europe, Oxford, Oxford University Press, 1999

Crime, police and penal policy: European experiences 1750-1940, Oxford, Oxford University Press, 2007

The Great British Bobby: a History of British Policing from 1829 to the Present, London, Quercus, 2009

Crime and Society in Twentieth-Century England, Harlow, Longman/Pearson, 2011

Exporting British Policing during the Second World War: Policing Soldiers and Civilians, London, Bloomsbury Academic, 2017

Sous sa direction (edited books):

Police Detectives in History, 1750-1950, Aldershot, Ashgate, 2006 (edited with Haia Shpayer-Makov)

Theories and Origins of the Modern Police. The History of Policing, vol. 1 Farnham: Ashgate, 2011.

■ Gilbert MOREUX, un amoureux passionné de la vérité.

Si Clive et Dominique étaient – à juste titre – reconnus par la corporation historienne et académique internationale, j'aimerais évoquer ici un de ces historiens locaux, archivores, un de ceux qui, avec obstination, lucidité et intelligence, apportent tant à une histoire souvent méconnue ou méprisée par les « pros ».

Gilbert Moreux, qui nous a quittés, le samedi 3 octobre était un historien amateur – du verbe aimer – et ses recherches l'ont amené à acquérir une méthode, une compétence que nous aimerions voir partagées par tous les historiens universitaires et les étudiants dont il aurait pu être le grand-père.

« André a été tué. André c'était mon père. Aujourd'hui, je sais pourquoi, par qui il a été « liquidé » comme on dit dans les cercles héritiers de la Résistance. Aujourd'hui, je sais qui a décidé le meurtre, qui a fait erreur, qui s'est trompé, parce qu'il l'a reconnu. Trop tard pour arrêter le bras des tueurs armés , tout joyeux ce soir-là d'avoir « empêché de nuire », « Moreux de la Gestapo »,

parce qu'il l'ont déclaré, l'affaire faite en posant leur parabellum sur une table du boulanger de Menetou-Ratel, avant de s'en aller dormir en paix, puis recommencer ailleurs le lendemain... »

(Dans le labyrinthe des secrets de la Libération. Résister aux vérités convenues, 2011)

Gilbert Moreux ou l'exigence de vérité

En septembre 2007, je recevais un exemplaire d'un ouvrage (*Le Secret d'Alice*) écrit par un certain Gilbert Moreux avec cette dédicace : « Hommage d'un amateur à un pro ». J'ai contacté l'auteur pour le remercier, lui rappeler que le mot amateur vient du verbe aimer et lui dire que par une curieuse coïncidence, je venais justement d'écrire un texte pour dire combien les « amateurs » - dès lors qu'ils respectaient la méthode de la recherche historique – étaient précieux puisqu'ils comblaient les lacunes, les réticences, les pudeurs, les intérêts, les calculs des historiens professionnels et notamment universitaires.

Depuis cette date, une amitié est née et c'est de nos conversations, rêves et délires qu'est née l'idée de créer une association qui regrouperait tous les chercheurs amateurs qui le souhaiteraient pour échanger trouvailles, réflexions, découvertes archivistiques, cotes d'archives, documents et surtout pour les aider dans leurs démarches, leurs recherches dans le labyrinthe des archives, dans la rédaction de leurs écrits, dans la recherche d'éditeurs...

Avec la complicité de Franck Liaigre et celle d'amis et connaissances de longue date de Gilbert, nous avons monté un improbable « colloque non-universitaire » à Bourges qui a réuni plus de 100 personnes de toutes origines géographiques, intellectuelles, professionnelles – du préfet ou général en retraite au vigneron -... tous unis par la même passion : la recherche de la vérité sur des faits obscurs, occultés, souvent tabous, au risque assumé, dès lors que l'on sort de la saga officielle et de la doxa qui constituent depuis plus de 70 ans les frontières de la bien-pensance historique et politique, d'être taxés de « révisionnistes », de « pétainistes », « fils de collabos »... que sais-je encore et de « salir » la Résistance et la légende officielle qui analyse la guerre, l'Occupation en termes manichéens, un combat exemplaire des bons contre les méchants !

Tous les universitaires spécialistes contactés ayant décliné ou ignoré notre proposition de nous rejoindre pour aider, conseiller, encadrer ces bonnes volontés, nous avons donc décidé de créer une association... d'amateurs!

HSCO (« pour une histoire scientifique et critique de l'occupation) est ainsi née à Tulle le 17 octobre 2014 et, tout naturellement, Gilbert en a été élu président.

Depuis lors, ses membres, comme nous en avions rêvé, cherchent, écrivent, publient, échangent, s'assistent et sortent ces faits qu'on a trop longtemps tus, ignorés ou méconnus à la lumière, redonnant ainsi à la période et ses acteurs, l'épaisseur, la complexité, les contradictions, en un mot la complexité humaine qui sont les leurs.

Gilbert sentant ses forces et sa capacité de travail décliner a décidé, il y a deux ans, de passer la main et, au moment même où il nous quittait, ce samedi matin, l'assemblée générale annuelle de HSCO se tenait dans la mairie de Vineuil, à côté de chez lui.

Quelques-uns des livres de Gilbert Moreux :

Pourquoi mon père ? Éditions AàZ Patrimoine, 18300, Sury-en-Vaux. ISBN 2-913790-42-9

Le Secret d'Alice. Pour survivre à une tragédie. Suivi de la mort de Maxime. Entretiens entre deux orphelins de guerre, Éditions AàZ Patrimoine, 18300, Sury-en-Vaux. ISBN 9-782913790582

Capitaine Daniel. La légende et les faits, AàZ Patrimoine. ISBN 9-782365940955 Dans le labyrinthe des secrets de la Libération. Résister aux vérités convenues, même éditeur. ISBN 9-782913790902

► Images, photographies des policiers (art.24) :

Pour comparer avec ce qui se passe chez nos voisins, souvent cités en exemple, et nourrir la réflexion, France Info publie ce reportage sur le droit à l'image des policiers allemands, belges, californiens :

https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-club-des-correspondants/quel-est-le-droit-a-l-image-des-policiers-en-allemagne-en-belgique-et-aux-etats-unis_4167629.html?utm_source=photoreview.fr&utm_medium=via.photoreview.fr

▶ Qui veut la peau de l'histoire contemporaine ?

Alors que les professeurs d'histoire pleurent l'un des leurs, que l'histoire est vue comme un obstacle à abattre par les fanatiques de tous bords, l'accès aux archives est de plus en plus difficile.

D'abord des articles pour situer le problème :

https://www.sciencesetavenir.fr/archeo-paleo/archeologie/archives-nationales-et-documents-classifies_149134.amp?__twitter_impression=true&s=09

https://www.observalgerie.com/acces-aux-archives-de-la-guerre-dalgerie-le-gouvernement-francais-contredit-macron/2020/

Une situation toujours bloquée et de plus en plus inquiétante

■ Les APP sont fermées depuis le mois de mars faute de conservateur, de personnel de direction et d'encadrement... Rien ne bouge ?

Ah mais si ! Une IG des AN (Mme Masson) vient d'être nommée à la tête du SMAC (Service de la mémoire et de l'action culturelle) de la PP... Chargée de la musique des gardiens de la paix mais aussi des archives, on suivra avec le plus grand intérêt son action... car la situation réclame des mesures urgentes.

■ Application de l'IGI1300 et ses conséquences...

À la suite de la réponse du Premier ministre à une question écrite (Cf Lettre aux amis 2020/5 de septembre), une requête a été déposée devant le Conseil d'État : Vous en trouverez le texte ici :



Et sa version révisée après la publication de l'IGI révisée le 13/11 (voir ci-dessous « dernière minute » :



■ Une situation qui préoccupe le Conseil international des archives :



qui rappelle que « Les archives sont le moyen essentiel de comprendre l'histoire ainsi que les décisions et les actions prises par les gouvernements. La suppression de l'accès aux archives compromet non seulement la recherche, mais aussi la responsabilité et la transparence gouvernementale. L'ICA a été informé que les archives des années 1940-1970 portant le tampon « secret », précédemment ouvertes aux chercheurs et aux citoyens français, ont été rendues d'accès plus difficile en raison de l'application rigoureuse de l'article 63 de l'Instruction générale interministérielle n°1300 (IGI 1300) sur la protection du secret de la défense nationale, qui n'avait jamais auparavant été opposé aux archivistes dans un mouvement constant d'ouverture remontant à la loi sur les archives de 1979. Bien que nous soyons pleinement conscients des nécessités de sécurité nationale et de sûreté publique, les informations en question appartiennent au domaine public en vertu de l'article L. 213-2 du Code du patrimoine qui désigne clairement que toutes les archives sont pleinement communicables : « ... à l'expiration d'un délai de cinquante ans sans qu'aucune condition particulière ne puisse être exigée. » L'accès à ces archives, jusque-là rendu possible aux chercheurs après qu'elles ont été revérifiées par les archivistes pour s'assurer qu'aucune information sensible n'y serait divulguée par inadvertance, est de fait impraticable en raison de l'application stricte de la procédure de déclassification.

Nous comprenons que certains ministères français ont investi des sommes considérables dans des installations destinées à faciliter le processus de déclassification, mais notons que ce processus exige beaucoup de travail et ralentit la diffusion de documents auparavant accessibles au public. L'ICA estime que ce ralentissement, ainsi que la fermeture temporaire de ces fonds d'archives, compromet les engagements pris par le Président Macron de créer un gouvernement plus transparent, en particulier sous la rubrique de la prise de décision participative. Comment les citoyens peuvent-ils participer à un tel processus s'ils ne peuvent pas accéder aux informations actuelles ou historiques ?

C'est pourquoi l'ICA soutient pleinement la pétition présentée par l'Association des Archivistes Français et leurs partenaires pour demander l'abrogation des mesures entravant l'accès aux archives portant le tampon « secret » de la période 1940-1970. »

■ Et comment ne pas parler également de l'action syndicale d'un personnel qui se soucie comme d'une guigne des usagers du service des archives publiques et va réussir à obtenir la semaine de 16h!

Texte CGT-Archives du 28/9/2020.

Réduire le temps de travail pour réduire les risques d'exposition

NOUVEAUX HORAIRES

10H00 - 17H00

UNE PREMIÈRE BATAILLE REMPORTÉE!!!

La CGT-Archives n'a cessé de le dire : pour réduire les risques d'exposition du personnel au virus du COVID-19, il faut réduire le temps de travail ! Il faut éviter aux agent.e.s de se retrouver pendant les heures de pointe dans les transports en commun, tout autant qu'il faut, quand les missions le permettent et que les agent.e.s le souhaitent, favoriser le plus largement possible le travail à distance.

Et force est pour nous de constater que l'unité, la détermination et la persévérance du personnel ont fini par payer. Avec les agent.e.s, nous menons le combat sur tous les terrains ; dans les réunions d'instances, dans les Assemblées Générales, par l'organisation de délégation du personnel comme celle que nous avons montée le vendredi 25 septembre auprès de Monsieur le Directeur des Archives nationales.

Par nos initiatives, par la mobilisation, la Direction des Archives nationales a fini par s'engager au cours de la réunion du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT-Archives nationales) du vendredi 25 septembre 2020 à **mettre en œuvre, dès le mercredi 30 septembre 2020 :**

- un report de l'horaire d'ouverture du service au public d'une heure (à 10h00 contre 9h00 précédemment) ;
- une « facilité horaire » permettant aux agent.e.s empruntant les transports en commun d'arriver jusqu'à 10h00 le matin (sans aucune contrepartie!).

Ces mesures ont été confirmées par la Direction dans un message électronique envoyé ce jour à tous les agent.e.s. Monsieur le Directeur écrit :« L'évolution de la situation épidémique et la plus forte affluence constatée dans les transports en commun nous conduisent à adopter une mesure de facilité horaire le matin. Ainsi, à compter du mercredi 30 septembre, les personnels qui empruntent les transports en commun pourront arriver jusqu'à 10 heures. En conséquence, l'ouverture des salles de consultation interviendra à 10 heures au lieu de 9h. L'heure de fermeture reste inchangée (16h45). »

En clair, la « *facilité horaire* » autorise une prise de service à 10h00 et permet aux collègues d'éviter le pire de l'heure de pointe du matin.

Cette victoire est à notre connaissance une première au ministère de la Culture. Pourtant, elle ne répond que partiellement à notre revendication. Nous demandons que soit également accordé aux agent.e.s le droit de quitter leur poste de travail à 16h00 (au lieu de 17h00) et ainsi, d'éviter le pire de l'heure de pointe de fin de journée. La Direction l'a de nouveau refusé. Nous ne lâcherons rien et sommes déterminés à aller jusqu'au bout.

Notons que la réouverture des salles de lecture le samedi a été annoncée par la Direction pour le samedi 3 octobre 2020. Rappelons que le protocole RTT de 2001 aux Archives prévoit, sur la base stricte du volontariat, que les agent.e.s travaillant le samedi bénéficient au choix soit d'un repos compensateur de 2 jours pour 1 journée travaillée, soit du paiement en heures supplémentaires des heures de travail réalisées. Autant dire que le nombre de volontaires est conséquent et que la réouverture du samedi est tout autant attendue par les agent.e.s que par les chercheurs.

Pour terminer, nous avons rappelé que les demandes de télétravail des agent.e.s doivent être instruites en temps (maximum 1 mois) et suivies d'un maximum d'effets positifs : nombre de jours par semaine, aménagement, fourniture des équipements nécessaires, etc. Nous avons

demandé que les collègues reconnu.e.s fragiles ou vulnérables soient, s'ils/elles le désirent, placé.e.s en télétravail ou travail à distance. Nous avons fait la même demande pour les collègues aidant des proches à la santé fragile. La Direction a indiqué qu'une nouvelle note sur le télétravail sera rédigée et adressée à tous les agent.e.s

AVEC LA CGT, DANS L'INTÉRÊT DE TOUS, AU DÉTRIMENT D'AUCUN! Paris, le 28 septembre 2020 »

Au nombre des réactions suscitées, celles-ci :

- « En fait, c'est clair, ils ne veulent pas travailler!! »
- « Si le tout le pays faisait comme eux.... On n'irait pas bien loin. »
- « Pas un seul mot sur ceux qui fréquentent les archives…! Historiens, chercheurs, étudiants du monde entier, écrivains, réalisateurs films, juristes pour des successions etc, etc. C'est le cadet de leurs soucis!!

Mais sans visiteur, ils n'auront plus de travail les CGTistes!»

" La recherche n'existait déjà plus pour les salariés des Archives nationales, qui cherchaient surtout à en faire le moins possible, et si possible rien du tout. Ce scandale dure depuis 30 ans, tout étant prétexte à grève, arrêt de travail, etc. Tout cela au vu et au su de tous les utilisateurs, et des cadres catégorie A (...) qui, par lâcheté, ferment les yeux, en priant pour que personne ne vienne exiger des comptes. Notamment les chercheurs étrangers. »

Un nouveau tract de la CGT – toujours opposée à la réouverture - nous apprend incidemment que les archives publiques ne sont pas (plus ?) un service public !!!

CGT-Archives

NON A LA REOUVERTURE DES SALLES DE LECTURE!

ROSELYNE BACHELOT DOIT S'EXPLIQUER!

Alors que le pic épidémique de la « deuxième vague » de COVID-19 n'est pas encore atteint, les chiffres sont terrifiants : hier, 7 novembre 2020, la France comptabilise plus de 40 000 mort.e.s ; plus de 86 000 nouveaux cas de contaminations ont été découverts ; les services hospitaliers sont saturés ; les premiers transferts de patients vers des hôpitaux à l'étranger ont eu lieu. Conséquence de cette situation générale, aux Archives nationales, entre le 11 septembre et le 6 novembre 2020, le nombre de cas positifs au COVID-19 est passé de 14 à 24 !

Les services publics d'archives ne sont pas des commerces essentiels!

Profitant de la polémique sur la reconnaissance du statut de « commerce essentiel » à accorder ou pas aux librairies, puis aux bibliothèques, un quarteron d'aventuriers tente aujourd'hui d'imposer la réouverture des services publics d'archives. Ils espèrent réussir aussi bien que ceux qui ont obtenu de la ministre Roselyne Bachelot et de la direction de la Bibliothèque Nationale de France (BNF) la réouverture des salles de lecture des sites François-Mitterrand, Richelieu et Arsenal dans la semaine du 9 au 13 novembre 2020!

Une offensive coordonnée...

- Le 3 novembre 2020, une pétition intitulée : « Laissez accessibles les archives aux étudiants et aux chercheurs » est lancée sur le site Change.org. Cette pétition demande : « aux autorités compétentes (Ministères, conseils départementaux, municipaux) de laisser ouverts les services d'archives dans le respect des règles sanitaires en vigueur, déjà beaucoup plus strictes que dans d'autres lieux publics. » Rappelons que les services publics d'archives n'ont absolument pas vocation à être ouverts. Ils ne sont pas des « guichets de service public » et le décret gouvernemental du 29 octobre 2020 ordonne la fermeture des établissements recevant du public (ERP). De même, il est absolument faux de dire que les protocoles sanitaires en vigueur dans les services d'archives sont plus stricts que dans d'autres services accueillant du public. - Le 5 novembre 2020, le syndicat CFDT-Archives publie en écho à la pétition un tract dans lequel il demande « au gouvernement de réfléchir à des solutions légales respectueuses de la sécurité de tous, en fixant des priorités claires (notamment les usages administratifs et professionnels dont universitaires) » En clair, la CFDT, plaide honteusement pour la réouverture conditionnée des salles de lecture sans oser le dire. - Le 6 novembre 2020, dans un communiqué de mise à jour de la pétition Change.org,
- Le 6 novembre 2020, dans un communiqué de mise à jour de la pétition Change.org, l'auteur écrit : « Je suis en contact avec la Direction des archives de France. Notre pétition rejoint les préoccupations d'un certain nombre de services d'Archives et de conseils départementaux dans le pays. Il faut multiplier les moyens de pression. » Nous apprenons donc que Madame Françoise Banat-Berger, la cheffe du Service interministériel des Archives de France (SIAF) est dans la boucle et que certains chefs de services sont prêts à braver l'état d'urgence sanitaire au nom de la continuité du service public. Le mot d'ordre : s'organiser pour faire pression !

Nul n'est au-dessus des lois!

En réalité, certains chefs de service bravent déjà l'interdit! Citons par exemple, sans que leur autorité de tutelle, le SIAF, ne trouve mot à y redire, les ouvertures illégales aux chercheurs des salles de lecture des Archives départementales de la Mayenne, de la Charente-Maritime ou de la Saône-et-Loire. Ne s'agit-il pas là d'une entreprise de mise en danger de la vie des agent.e.s en bande organisée? Ces chefs de service doivent être rappelés fermement à l'ordre et les salles de lecture doivent immédiatement être fermées!

Roselyne Bachelot doit siffler la fin de la récréation!

Il est du devoir et de la responsabilité de la ministre de la Culture, Madame Roselyne Bachelot, de remettre de l'ordre dans un secteur où les autorités administratives agissent comme des caïds sans foi ni loi. Et si Roselyne Bachelot ne le fait pas alors qu'elle en est informée, alors elle serait complice et coresponsable de tout ce qui pourrait arriver.

La CGT-Archives en défense du service public et du personnel!

C'est un fait connu de tous, la CGT-Archives défend sans relâche les services publics d'archives, ses missions, ses personnels, ses usagers [sic]. Nous savons l'importance des droits qui sont garantis et reconnus à la population grâce à l'accès et à la consultation des documents d'archives. Depuis toujours, nous nous battons pour. Soyons clairs, il ne s'agit pas pour nous de revendiquer l'arrêt total du fonctionnement de l'institution. Il n'en a jamais été question! Ce que nous disons, c'est qu'à l'instar du confinement du printemps, le traitement des demandes de recherches prioritaires puissent être réalisé au mieux. Pour ce faire, nous ne manquons pas de cadres supérieurs (comité de direction, directrices et directeurs, chef.fe.s de départements...) pour prendre en charge et honorer selon un calendrier établi toutes les demandes de recherches et de reprographies qui pourraient être faites. Charité bien ordonnée commande [sic] par soi-même, paraît-il? POUR LA CGT-ARCHIVES, LA PREVENTION DU RISQUE EPIDEMIQUE EXIGE:

- LE RETABLISSEMENT DU REGIME DES AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE (ASA) POUR TOUTES ET TOUS LES AGENTS DONT LES MISSIONS NE SONT PAS TELETRAVAILLABLES!
- LE **PLACEMENT EN TELETRAVAIL/TRAVAIL A DISTANCE « 5 JOURS SUR 5 »** DE TOUTES CELLES ET CEUX DONT LES MISSIONS LE PERMETTENT ET QUI LE SOUHAITENT!
- LE **RETABLISSEMENT DU PLAN DE CONTINUITE DE L'ACTIVITE** (PCA) ADOPTE EN MARS 2020 !

Et ça continue:

CGT-Archives

COVID-19 : RÉOUVERTURE À MARCHE FORCÉE !!!

La réouverture des salles de lecture des sites de Paris et Pierrefitte-sur-Seine aura lieu à partir du lundi 7 décembre 2020. Les salles de lecture seront ouvertes du lundi au samedi de 10h à 16h, sur la base de la réservation des places (60 places à Pierrefitte et 35 à Paris), avec un quota de 7 documents (4 réservations et 3 commandes du jour). Le Musée des Archives nationales rouvrira ses salles d'exposition à partir du mercredi 16 décembre 2020, les lundis, mercredis, jeudis, vendredis de 10h à 16h, les samedis et dimanches, de 14h à 17h30.

C'est ce qu'a annoncé le Directeur des Archives nationales, Monsieur Bruno Ricard, au cours de la séance du CHSCT (Comité d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail) qui a eu lieu ce jour (reprogrammée après la non-participation de la CGT à celle du 30 novembre 2020).

Alors que le pic épidémique de la « seconde vague » a été enregistré il y a à peine deux semaines, nous avons montré à la Direction que son projet de réouverture équivalait à une reprise d'activité à un haut niveau, calée sur celle valant avant l'annonce du reconfinement national du 29 octobre 2020. Ce qui engendre par conséquent la présence physique d'un maximum d'agent.e.s.

A l'inverse, nous avons défendu des propositions organisationnelles visant à préserver la santé des agent.e.s comme : la communication des documents sous la stricte réservation - induisant un roulement de la présence des équipes ; le maintien du télétravail le plus large pour le plus grand nombre d'agent.e.s qui le peuvent et le souhaitent ; la réduction de l'obligation de service en présentiel 5 jours par semaine pour les agent.e.s notamment de la Sécurité-Sûreté, des Métiers d'Art, de la Logistique, des Entrées, de la Bibliothèque... Toutes ces propositions ont été rejetées hormis celle visant à faire bénéficier au personnel technique du Musée la réduction de l'amplitude d'ouverture des salles à 16 heures.

Comme si les risques de contamination avaient disparu ? Comme si le service n'avait pas eu à recenser 27 cas avérés de collègues malades (24 à Pierrefitte, 3 à Paris) ? A Pierrefitte, c'est près de 10 % du personnel du site qui a été infecté, un record au niveau du ministère de la Culture !

Or, le Président de la République, Monsieur Emmanuel Macron, n'a pas annoncé le « *déconfinement* », mais « *une phase de confinement adapté* ». Ce « *confinement adapté* », dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, reste en vigueur jusqu'au 15 décembre 2020 au moins.

De même, Monsieur Macron n'a pas annoncé la réouverture débridée des salles de lecture des services publics d'archives, pas plus qu'il n'en a fixé les conditions.

Ainsi, en pleine période de confinement, la reprise d'activité aux Archives nationales devrait se faire à plein régime. Nous le refusons!

Pour tout le reste, ce sont les dispositions organisationnelles (missions, fonctions, présence physique des agent.e.s) décrites dans les documents préparatoires à cette réunion (que nous avons diffusés le lundi 30 novembre 2020) qui forment le corps de l'essentiel des mesures rendues publiques par la Direction dans son dernier *Flash Info* spécial CHSCT et réouverture (paru ce jour à 16h11).

La Direction a mis aux voix du CHSCT son projet de Plan de Maintien d'Activité (PMA). Celui-ci a été **rejeté par 5 voix contre** (5 voix CGT) et **2 voix pour** (2 voix CFDT).

Paris, le 2 décembre 2020

Ces tracts ont provoqué un déferlement de courriels, dont certains à l'humour corrosif. Je ne résiste pas au plaisir de vous citer celui-ci :

« Camarade,

Je suis avec attention le juste combat mené pour sauvegarder la santé des camarades des Archives nationales. Il n'est pas question pour moi de venir sur place, consulter des vieux papiers au risque de contaminer les camarades. Continuez votre combat, qui est aussi le nôtre, nous les utilisateurs. Votre santé passe avant tout, car si la santé fait défaut, il n'est plus question de pouvoir s'opposer au capital monopoliste d'Etat, de pouvoir résister à l'ordre bourgeois. Ne reprenez pas le travail avant que la population ait été vaccinée et que les effets du vaccin aient pu être vérifiées. Les grands laboratoires capitalistes, par pure quête du profit, sont capables de lancer sur le marché des produits frauduleux susceptibles d'empoisonner des millions de travailleurs. Organisez le blocage complet des centres d'archives, au pire menacez d'y déclencher des incendies si obligation vous était faite de revenir en première ligne. La première ligne, c'est pour les énarques, pas pour les travailleurs. Le mieux, pour vous, serait d'organiser une grève perlée qui vous permettrait de percevoir vos salaires, en n'accueillant que deux lecteurs chaque jour, lecteur qui ne se verrait remettre qu'un seul carton d'archives. Enfin, tout ça ce sont des idées que je lance, mais je suis certain, camarade, que vous trouverez les bonnes idées pour ne pas reprendre le travail dans les conditions scandaleuses qui vous sont imposées! Vive la révolution sociale, à bas l'ordre néo-libéral bourgeois. »

En dépit de ce combat d'arrière-garde de la CGT, les AN rouvrent lundi 7 décembre :

Les salles de lecture seront ouvertes jusqu'au mardi 22 décembre, mais fermées ensuite jusqu'à leur réouverture le lundi 4 janvier.

Je conseille à tous d'en profiter !!!

■ DERNIÈRE Minute :

Les choses évoluent très vite

1/L'IGI 1300:

arrêté du 13 novembre portant approbation de l'IGI 1300

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042520705

On constatera sans surprise hélas qu'il n'y a aucune avancée ...

Et on appréciera cette EXCELLENTE nouvelle : on pourra sans problème consulter les archives classifiées datant d'avant... 1934...

2/ réouverture des archives :

La plupart des AD sont à nouveau ouvertes au public.

Pour les AN, le blocage vient toujours de la CGT

Heureusement, on trouve en ligne des instruments et des archives (Cf. ci-dessous) ... et les AD sont une mine trop souvent négligée (Cf. un ouvrage récent sur la non-épuration [sic] dont l'autrice [resic] n'a apparemment jamais mis les pieds dans les AD...)

► Instruments de recherche :

■ L'inventaire du mythique « Fichier Central » (dont R. Bousquet fut responsable sous le ministère de Marx Dormoy et dont les Allemands s'emparèrent en juin 1940), est désormais en partie accessible (130 749 dossiers nominatifs sur un total de 224 000).

La salle des inventaires virtuelle des Archives nationales vient de s'enrichir des premiers inventaires nominatifs du fichier central de la sûreté nationale donnant accès aux dossiers individuels concernant la police administrative des étrangers, la police judiciaire, la surveillance des militants politiques ou encore la police des cercles et jeux, de 1880 environ à 1940.

Durant le confinement, le département de la Justice et de l'Intérieur (DJI) des Archives nationales a engagé des chantiers de description et d'indexation nominative pour faciliter l'accès à certains fonds très sollicités par les usagers. Les dossiers nominatifs du fichier central de la sûreté nationale pour l'entre-deux guerre (archives restituées par la Russie, connues sous le nom de "fonds de Moscou") ont ainsi fait l'objet d'un chantier interne aux équipes des Archives nationales, mobilisant des agents de divers services et directions sous le pilotage du DJI. Ce chantier a permis de poursuivre le traitement et la valorisation des fonds malgré la crise sanitaire et la fermeture du site de Pierrefitte-sur-Seine.

L'équipe projet « Moscou » a réuni 16 agents des Archives nationales issus de départements de la direction des fonds (département des archives privées, département Education, culture et affaires sociales, département de la Justice et de l'Intérieur) et de la direction de l'appui scientifique (département de la maîtrise d'ouvrage du système d'information, département de la conservation), qui ont dialogué à distance pour s'entraider dans la transcription des registres établis par les archivistes soviétiques.

Le fruit de ces travaux est désormais en partie disponible en ligne : de nouveaux inventaires permettent la recherche nominative dans les dossiers du fichier central pour les patronymes commençant par les lettres A, B et C.

On y accède depuis <u>l'inventaire contenant les images des registres</u> ou directement par le moteur de recherche dans la Salle des inventaires virtuelle. Ce sont ainsi 130 749 dossiers nominatifs (pour un total de 224 000 dossiers indexés pendant le confinement) qui sont interrogeables en ligne à ce jour, grâce à des descriptions indiquant le nom et le prénom du titulaire du dossier, le numéro de dossier et les dates extrêmes du dossier.

La publication des instruments de recherche concernant les lettres suivantes interviendra lorsque l'indexation des dossiers correspondant à une lettre sera terminée, quelle que soit la lettre concernée. À terme, la recherche pourra être totalement effectuée sans utiliser les fichiers numériques des registres.

Ce dépouillement permet de faciliter les recherches sur un individu, mais également d'envisager des recherches par corpus thématiques à partir des inventaires électroniques : recherches sur des communautés issues de l'émigration à partir des patronymes, dossiers de femmes à partir des prénoms, croisement de données avec le dictionnaire biographique *Le Maitron*, etc.

Ces travaux renouvellent enfin la connaissance globale que les archivistes peuvent avoir du fichier central, en fournissant par exemple des informations précises sur les dates d'ouverture et de clôture des dossiers.

Contacts du pôle Intérieur pour le projet "Moscou" maiwenn.bourdic@culture.gouv.fr emilie.charrier@culcutre.gouv.fr

▶ Des outils à découvrir sur le net :

■ Le mémorial de la déportation des juifs de France en ligne :

https://stevemorse.org/france/

Un travail de bénédictin, un outil et un instrument de recherche incontournables...

■ Travailleurs en Allemagne : listes du STO et liste des volontaires :

https://genealanille.fr/blog/2020/10/03/les-travailleurs-partis-pour-lallemagne/https://genealanille.fr/blog/2020/10/03/volontaire-pour-lallemagne/

■ La recherche sur les collaorateurs :

http://histoire-et-genealogie.over-blog.com/2020/09/mon-ancetre-collabo-3.html

■ Les internés au sanatorium d'Aincourt (utilisé comme Centre de séjour surveillé au début du gouvernement de Vichy)

https://www.leparisien.fr/val-d-oise-95/les-noms-de-1-168-internes-du-camp-d-aincourt-passent-a-la-posterite-04-10-2020-8396688.php

■ Les camps d'internement en Algérie :

https://www.franceculture.fr/emissions/la-question-du-jour/les-camps-dalgerie-une-histoire-oubliee

■ La dernière édition de la Lettre du Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines :

https://www.enap.justice.fr/sites/default/files/lettre_crhcp25_02oct2020.pdf

Dans cette nouvelle livraison, des portraits, des articles et une nouvelle rubrique présentant une sélection d'objets provenant de la collection pénitentiaire de l'Enap

■ La 33^{ème} Newsletter de la Société lyonnaise d'histoire de la police est parue :

http://www.slhp-

raa.fr/progs/UpLoadPci/Newsletter 2020 2 N33.pdf?login=invit&perm=&origine=invit

<u>shplyon@yahoo,fr</u> - <u>www.slhp-raa.fr</u> - @slhistopol

► Colloques, séminaires, expositions, thèses...

■ Soutenance de thèse

En 1993, j'avais, lors d'une soutenance à Lyon, suggéré à Amos Frappa, qui se proposait d'entreprendre une thèse sur les laboratoires de police scientifique de province (sujet qui allait l'entraîner fort loin) de profiter de son implantation lyonnaise pour s'intéresser de près à Edmond Locard dont on oublie régulièrement le rôle dans la création de « la Police technique et scientifique » au profit de Bertillon... autre grand manipulateur des médias!

La thèse existe et elle sera soutenue en décembre selon des modalités encore floues covid 19 oblige.

« Edmond Locard et la police scientifique »

Jury : Marc Renneville (directeur), Olivier Faure (co-directeur), Frédéric Chauvaud, Anne Carol, Anne Rasmussen, Isabelle von Bueltzingsloewen.

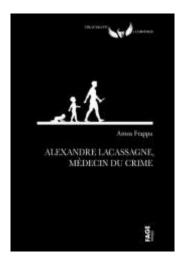
Lieu de la soutenance : Centre Alexandre Koyré, 27 rue Damesme 75013 Paris, le 11 décembre, sans doute à 10h (se renseigner avant !)

Pour suivre la soutenance :

https://websoutenance.ehess.fr/b/ren-foz-ku5

« Couramment présenté comme un père fondateur de la police scientifique, si ce n'est comme le père fondateur, Edmond Locard (1877-1966) a largement contribué à asseoir cette nouvelle discipline durant le premier XXe siècle. En 1910, cet élève de Lacassagne fonde à Lyon ce qui est généralement considéré comme le premier laboratoire de police français. Sa réputation dépasse, et de loin, les seules frontières nationales. Pourtant, Locard ne s'est jamais posé en fondateur, ce qui conduit à nous interroger sur son apport réel et son apport supposé à la criminalistique. La question est loin d'être anodine, puisque d'aucuns appellent à refonder la police scientifique actuelle en s'appuyant sur son œuvre. Exploiter la notion de père fondateur à travers les trois positionnements de Locard - l'héritier, le fondateur, le passeur -, telle est la démarche qui nous semble la plus pertinente pour démêler l'écheveau de son engagement dans la police scientifique. »

Je précise qu'Amos Frappa est l'auteur d'un excellent ouvrage sur <u>Alexandre Lacassagne</u>, un des pères fondateurs de l'école française d'anthropologie criminelle, qui fut l'un des premiers experts du crime et aux origines de « l'école lyonnaise » qui ferrailla avec Lombroso et sa thèse du « criminel né » : *Alexandre Lacassagne, médecin du crime* (Fage éditions, 2019)



■ Gendarmes et gendarmerie sur les écrans... au musée de Melun jusqu'au 28 février 2021



■ Exposition Paris 1910-1937

http://www.club-innovation-culture.fr/webapp-paris-avant-apres-expocollections-albert-kahn/

■ Metis

METIS LE RENSEIGNEMENT ET LES SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES

Domaine Gouvernement | institutions, savoirs, normes

SAISON 25 | JEUNES CHERCHEURS ET ACTUALITÉ UNIVERSITAIRE DES ÉTUDES SUR LE RENSEIGNEMENT

Ancré dans le Centre d'histoire de Sciences Po, et selon sa vocation à valoriser les études françaises sur le renseignement, le séminaire METIS donne la parole, cette nouvelle saison, aux recherches académiques récentes.

56 rue Jacob, 75006 Paris Salle du Traité (1er étage)

Responsables: Philippe Hayez (Haut fonctionnaire, chargé de cours à Sciences Po), Sébastien Laurent (Professeur à l'université de Bordeaux CMRP-IRM), Jean-Pierre Bat (archiviste-paléographe, spécialiste de l'Afrique), François David (Maître de conférences HDR, université Jean Moulin, Lyon 3), Floran Vadillo (Directeur du conseil de sécurité intérieure chez Sopra steria, Président de l'Hétairie)

• Présentation du séminaire sur le site du Centre d'histoire

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

groupemetis@gmail.com

Émargement obligatoire à l'accueil

Port du masque obligatoire

Lavage des mains au gel hydro alcoolique avant l'entrée dans la salle

Distanciation (1 mètre ou 1 siège sur 2)

•

Centre d'histoire de Sciences Po 56 rue Jacob, 75006 Paris, France https://www.sciencespo.fr/histoire/

► Séminaire régimes dynastiques et modernité politique (ehess)

Programme du séminaire qui réunit historiens et juristes à l'EHESS autour de la question de la modernité politique, les 1^{er}, 3^e et 5^e jeudis de chaque mois, à partir du 19 novembre. Après les perturbations de 2019-2020 qui avaient empêché que nombre de séances ne puissent se tenir, son thème porte cette année à nouveau sur « Régimes dynastiques et modernité politique ».

https://univ-droit.fr/actualites-de-la-recherche/manifestations/35989-regimes-dynastiques-et-modernite-politique

Les actuelles dispositions prophylactiques imposent que les premières séances aient lieu en visioconférence. Pour recevoir le lien de connexion, il est donc nécessaire de s'inscrire à l'adresse suivante : https://listsem.ehess.fr/

En espérant vous y retrouver, nous vous prions d'être assurés, Chers collègues, Chers amis, de notre estime sincère et dévouée.

Fanny Cosandey et Pierre Bonin

Pierre BONIN, professeur d'histoire du droit à l'École de droit de la Sorbonne-Université Paris 1

Fanny Cosandey, directrice d'études à l'EHESS

1er, 3e, 5e jeudis du mois, de 17 à 19 h, du 19 novembre 2020 au 6 mai 2021

Salle A-4-47 (4e étage, salle 447), **54 bd Raspail** 75006 Paris

En raison des circonstances épidémiques, les premières séances auront lieu en visioconférence. Pour recevoir le lien de connexion, il est donc nécessaire de s'inscrire à l'adresse suivante : https://listsem.ehess.fr/

Dans le prolongement des années précédentes, le séminaire sondera l'écart entre une organisation politique fortement incarnée dans la personne et la maison du Roi, et le modèle de l'État dont l'abstraction va grandissante, jusqu'au hiatus précoce que provoque la question de sa représentation. La problématique de la permanence des familles, des corps et du royaume, sera au cœur des questionnements, y compris dans sa dimension anthropologique, et jusque dans les apports techniques du droit privé. Même si la notion d'intérêt collectif se heurte constamment au primat lignager qu'entretiennent les régimes dynastiques, les droits de l'État ne sont pas nécessairement en contradiction avec les droits de la famille. Ils peuvent d'ailleurs en apparaître comme les garants, à condition qu'ils reposent sur des principes supérieurs et soient donc englobants. Les enjeux symboliques du droit public dynastique constituent ainsi une matrice d'intelligibilité d'un fonctionnement formant système ; ils sont par certains aspects les ferments de la modernité politique. C'est alors, de la sorte, dans la dialectique entre la nature des régimes dynastiques et l'affirmation d'un Etat qui déplace les priorités que portera l'analyse, laquelle sera principalement centrée sur la période des XVIe-XVIIIe siècle, dans un dialogue constant entre historiens et juristes, mais ne se privera pas d'ouvrir vers d'autres champs de la recherche.

CONTACT: cosandey(at)ehess.fr, pierre.bonin(at)univ-paris1.fr

19 novembre: Fanny Cosandey, « Alliances dynastiques, le choix des conjoints »

 $\bf 3$ décembre : Fanny Cosandey, « Les contrats de mariage royaux et le rapport à l'héritage »

17 décembre : Pierre Bonin, « Les capitaux d'une aristocratie anglaise rêvée, Lord Peter de D.L. Sayers »

7 janvier : Fanny Cosandey, « La fabrique du roi »

21 janvier : Laura Viaut, « Etienne Baluze face à la lutte des grandes familles féodales contre l'affermissement du pouvoir royal »

4 février : Aurore Causin, « Lois fondamentales et succession royale, enjeux terminologiques »

18 février : Arnaud Vergne, « La place de la succession dynastique dans la construction du concept de constitution en France sous l'Ancien Régime »

4 mars : Alain Hugon, « Émigration hispanique, richesse monarchique, et intérêts dynastiques dans les Indes de Castille (1492-1700) »

18 mars : Julie Ozcan, « Le cadre dynastique du régime ottoman au XVIIe siècle »

1^{er} **avril** : Christophe Duhamelle, « Le Saint-Empire romain germanique : un rapport varié et non exclusif entre régime dynastique et modernité politique »

15 avril: Fanny Cosandey, « Les naissances royales »

6 mai : Marta Peguera Poch, « Le père "petit" souverain et la famille organe de l'État »

► Ce qui aurait pu (encore) vous échapper sur le Net

■ Alain Michel, le premier statut des juifs...

https://hsco-asso.fr/il-y-a-80-ans-le-premier-statut-des-juifs-le-vrai-recit-historique/

Retour précis – méticuleux - sur la genèse complexe d'un texte systématiquement mis en avant, par des auteurs qui croient tout savoir et balaient d'un revers de main méprisant les travaux des Poliakov, Hilberg... tant leur semble insupportable l'hypothèse que si les ¾ des juifs en France ont échappé à la déportation, l'état français -plus xénophobe qu'antisémite – y serait peut-être pour quelque chose.

Roland Nozek, un occupant singulier

https://www.france.tv/documentaires/histoire/2073665-la-france-en-vrai-paris-occupe-l-infiltration-nazie.html

Les camps pour étrangers indésirables (espagnols de la retirada, juifs puis harkis : une continuité administrative xénophobe)

https://www.franceculture.fr/histoire/ouvrir-en-grand-les-archives-ces-camps-avec-vue-sur-mer-que-la-france-a-longtemps-refuse-de-regarder

Études héraultaises n°

Trois études intéressantes accessibles en lignes et téléchargeables pour la somme de 2 Euros chacune :

https://www.etudesheraultaises.fr/publi/une-administration-vichyste-la-prefecture-regionale-de-montpellier-1941-1944-2/

https://www.etudesheraultaises.fr/publi/juin-40-ils-refusent-de-cesser-le-combat-2/

https://www.etudesheraultaises.fr/publi/le-pasteur-pierre-charles-toureille-temoin-de-la-liberation-de-lunel-2/

Des photos totalement inédites de Paris occupé en 1940-41

https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/loisirs/photos-clandestines-deparis-sous-l-occupation-trois-questions-sur-une-incroyable-decouverte_13865216/

Des éoliennes sur un charnier de la 2ndes GM?

https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/moselle/metz/moselle-projet-eoliennes-charnier-seconde-guerre-mondiale-1894562.html

L'Aide de camp du Gl De Gaulle :

https://www.leberry.fr/bourges-18000/loisirs/aux-archives-departementales-du-cher-a-bourges-la-tres-riche-vie-du-colonel-gaston-de-bonneval_13849514/

Guerre de Crimée:

https://plus.lesoir.be/330868/article/2020-10-11/diplomatie-funeraire-le-kremlin-fait-enterrer-155-soldats-francais-morts-au-19e

Le blasphème et ses usages :

https://www.herodote.net/Un_delit_politique_plus_que_religieux-synthese-2795-83.php

(à lire : Jacques de Saint Victor, *Blasphème, Brève histoire d'un « crime imaginaire »* (Gallimard, 2016)

Le rôle d'un ancien général SS dans l'invention du management moderne et la reconstruction économique de la RFA (à compléter par la lecture de Johann Chapoutot, *Libres d'obéir : le management, du nazisme, à la RFA*. Gallimard-essais, 2020)

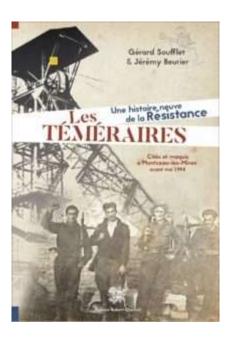
https://www.franceculture.fr/histoire/reinhard-hohn-le-general-nazi-devenutheoricien-du-management

Détournement technologique :

https://www.lesnumeriques.com/vie-du-net/quand-des-activistes-retournent-la-reconnaissance-faciale-contre-la-police-n156077.html

▶ Des livres

■ Gérard SOUFFLET & Jérémy BEURIER, Les Téméraires. Une Histoire neuve de la Résistance. Cités et maquis à Montceau-lès-Mines avant mai 1944. Auteurs et la Physiophile, 58 quai Jules Chagot, 71300 Montceau-lès-Mines. 23€



Alors qu'une histoire officielle de la Résistance et une fondation continuent d'exploiter un filon et de répéter les mêmes mythes que ceux qui ont vu le jour après-guerre, il est réjouissant de voir éditées des études régionales précises, richement **documentées et** illustrées, fondées sur une recherche poussée, longue, méthodique dans les archives départementales, mais aussi les archives familiales. Ce travail patient, long, méticuleux, permet aux auteurs d'aborder sans tabou et de décrire la réalité d'une histoire humaine, complexe, emplie de contradictions, drames, actes héroïques, mais aussi de faiblesses, haines, rivalités, concurrences, aveux, dénonciations, règlements de comptes... bien éloignée de la saga héroïque perpétuée par certains « lieux de culte » d'une résistance de bande dessinée, loin aussi de la doxa édifiée après-guerre par les différents camps.

C'est en ce sens que ce livre participe d'une histoire neuve – ignorée voire méprisée des cercles académiques et officiels, mais tellement plus vraie. On entre de plain-pied dans la vie quotidienne, la lutte modeste, obscure, dangereuse, maladroite, imprudente de petites gens dont nombre ont été déportés...

On découvre ainsi dans un milieu ouvrier très marqué par le bassin houiller, DES résistances – polonaise, française, ouvrière, gaulliste, communiste, catholique...- leurs temporalités, leurs chronologies particulières, leurs idéaux et motivations différentes, les rivalités et conflits qui les opposent, les imprudences et les rodomontades de jeunes incontrôlables, les exécutions impitoyables, les conflits qui facilitent une répression qui oppose (c'est tout le paradoxe de l'Occupation) services policiers allemands de la Sipo-SD de Chalon et policiers français de la 11° BR de Dijon dont les auteurs montrent le travail de sape et de renseignement, les rivalités et les ravages commis, mais aussi – et c'est assez gênant pour que l'affaire ait été enveloppée de silence pendant 75 ans – des alliances « objectives » entre policiers, résistances... pour liquider des groupes de jeunes indisciplinés et imprévisibles.

La fin – le « nettoyage mémoriel », l'histoire officielle qui efface des figures essentielles de cette résistance – est particulièrement éclairante...

Les auteurs ont eu la bonne idée de compléter le livre par un site qui permet d'entrer dans des aspects particuliers, des détails que le livre n'a pu aborder ou développer.

https://www.lestemeraires.com/

Pour commander : le livre est diffusé nationalement par "Rendez-Vous avec la Nature" – Chagny, tel. 03 85 42 90 27, et peut être commandé par votre libraire (via serveur ELECTRE 35, référencement Tite-Live).

https://hsco-asso.fr/wp-content/uploads/2020/10/Les-temeraires-2020-10-05-Le-Bien-Public-Dijon.pdf

Un livre qui fait honneur à HSCO (association à laquelle appartiennent les deux auteurs) qui œuvre ainsi, étude après étude, livre après livre, à faire la lumière sur les réalités d'une histoire encombrée de clichés.

https://hsco-asso.fr/

On doit à deux autres membres de HSC, un autre ouvrage de cette « microhistoire » sans laquelle l'Histoire n'existerait pas :

■ Jacques Albert et Jacques Pirondeau, La Seconde Guerre mondiale dans le Loudunais.

Cet ouvrage sous-titré "Courber l'échine" couvre la période de 1939 à 1943. C'est le premier d'une série de trois volumes. Le 2e volume ira jusqu'à l'épuration sauvage (septembre-octobre 1944 dans le Loudunais). Le volume 3, quant à lui, ira jusqu'à 1948-49, voire débordera sur les lois d'amnistie du début des années 50.

POUR COMMANDER LE LIVRE : adresser un chèque de 25 euros (frais d'envoi compris) à Jacques PIRONDEAU, 5 rue du Château, 86120 TERNAY.



■ Martin CÜPPERS, Annett GERHARDT, Karin GRAF, Steffen HÄNSCHEN, Fotos aus Sobibor: Die Niemann-Sammlung zu Holocaust und Nationalsozialismus, 2020, Metropol



Les photographies prises par un garde SS à Sobibor et Treblinka : vie quotidienne, loisirs flirts et jardinage entre deux gazages de convois...

Le contraste entre ces photos de la vie quotidienne des gardes SS et les récits des témoins est d'une force rare...

La banalité du mal?

https://www.nonfiction.fr/article-10537-au-bonheur-des-ss.htm

On peut lui ajouter sur le même sujet et la même perspective :

Christophe BUSCH, Stefan HRDLER, Robert Jan van PELT, Das Höcker-Album: Auschwitz durch die Linse der SS, wbg academic, 2020.

■ Iegor GRAN, Les Services compétents, Paris, POL, 2019.



Qui se souvient d'André Siniavski et Iouli Daniel?

Leur procès et leur condamnation, en 1966, sont les premiers de ceux que l'on va appeler les « dissidents ». Le KGB mit 6 ans à identifier l'auteur anonyme d'un article publié en 1959 par la revue *Esprit* sur le réalisme socialiste : pas question de critiquer cette vision utilitariste de l'art! Après Ces années de vaines recherches, en 1965, le couple Siniavski vit débouler dans son appartement une équipe du KGB pour une perquisition musclée... Le cycle infernal répressif commençait : emprisonnement, interrogatoire, procès, déportation...

Iegor Gran, le propre fils d'André Siniavski — il avait deux ans à l'époque — qui revint physiquement brisé de sa déportation, mais enrichi sur le plan humain au point de considérer sa déportation comme la période la plus intéressante de sa vie, fait un récit décalé, plein d'humour (sic) de cette période qu'il présente – coup de génie – à travers les hésitations, les doutes, les errances, des hommes du KGB aux trousses de l'auteur anonyme. Une manière surprenante mais très réussie de mettre en scène ces années « floues » entre dégel et répression. Le personnage le plus singulier, après le lieutenant du KGB qui rechercha et identifia son père, étant sa propre mère, Maria Rozanova, l'épouse du condamné qui décontenança le KGB par son incroyable audace et ses folles réparties qui affolaient un système en plein doute et pleine hésitation.

■ Dr Louis ROUSSEAU, *Les Hommes punis. Un médecin au bagne.* Nada éditions, 2020.



« Il y eut le grand docteur Rousseau , un apôtre médecin qui a laissé dans le cœur de tous les forçats, le souvenir d'un saint laïque » Ainsi s'exprimait Albert Dieudonné à propos de Louis Rousseau, le médecin qui a marqué par son action et sa force de caractère le monde des hommes punis.

Arrivé aux îles du Salut en août 1920, Louis Rousseau les quitte en mai 1922 après avoir passablement exaspéré l'administration pénitentiaire.

Cet « apôtre doublé d'un savant » (A. Dieudonné) a laissé un témoignage sur le bagne d'autant plus précieux qu'il n'émane ni d'un déporté, ni d'un journaliste. La première édition de cet ouvrage à charge, « dur et sans concession », terriblement précis, contre l'institution pénitentiaire et coloniale date de 1930. Je me souviens encore de l'impression que me fit sa lecture dans la salle de l'ancien site de la BnF...

Moins littéraire que celui d'Albert Londres, le livre du Dr Rousseau est précis, référencé, détaillé sur les conditions réelles des déportés et les abus de toutes sortes dont ils étaient victimes, notamment du fait du personnel pénitentiaire... (On aura garde d'oublier que le système concentrationnaire nazi – et notamment l'utilisation des kapos – s'inspira du bagne français).

Un livre qui complète, nuance, précise les témoignages de bagnards comme Jabob Law (*Dixhuit ans de bagne*, éditions de la Pigne, 2013), Eugène Dieudonné (*La Vie des forçats*, 1930, réédition Libertalia 2007), René Belbenoit (*The Dry Guillotine* devenu en français *Les Compagnons de la Belle*, 1938, réédition 2012), Paul Roussenq, *L'Enfer du bagne*, 1925 et 1957.

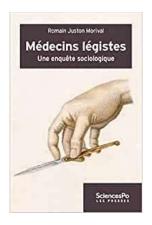
J'ajouterai que cette réédition bienvenue, est très soignée tant pour ce qui concerne la présentation, que les illustrations rares ou inédites et les notes très fouillées et éclairantes des deux éditeurs Jean-Marc Delpech et Philippe Colin.

■ Christian ROCHE, Les Résistances africaines aux conquêtes djihadistes et françaises du XIXè siècle. Des rives du Sénégal aux pays tchadiens. Collection Histoire Africaine / Afrique Subsaharienne. Paris, L'Harmattan, 2019, 294 pages.



On parle toujours de la conquête et de la colonisation française en Afrique occidentale, en oubliant la conquête arabe qui la précède...Quand on évoque les conquêtes et les résistances des peuples africains au XIXe siècle, on oublie parfois que depuis le siècle précédent, de nombreux animistes luttaient contre l'asservissement de grands conquérants djihadistes. Les Français se sont trouvés en présence de guerres intestines d'une rare violence et se sont présentés comme des « protecteurs ». Des conquérants comme El Hadj Omar, son fils Ahmadou, Samori Touré ont compris que leur pouvoir allait être sérieusement menacé par les ambitions expansionnistes françaises. Rivaux, incapables de faire front commun, ils échouèrent dans leurs tentatives parfois désespérées de repousser l'occupant.

■ Romain JUSTON MORIVAL, Médecins légistes. Une enquête sociologique. Paris, Les Presses de Science-Po, 2020.



Popularisés par les séries télévisées, les « médecins des morts », chargés de transformer le corps des victimes – vivantes ou mortes – en preuves judiciaires, sont très mal connus. Romain Justin Morival s'est intéressé à cette médecine légale et ses praticiens, leur choix d'une discipline spécifique, leur formation, leurs missions, leur travail réel – de l'hôpital au tribunal - et leurs méthodes. Autant dire que ce livre tiré d'une thèse de sociologie et d'un long travail d'enquête, mené pendant quatre ans au cœur du dispositif

médico-légal français, en apprend beaucoup sur cette « boîte noire » de l'expertise et les ambivalences d'une discipline entre deux mondes : le monde hospitalier et le monde judiciaire, la science et le droit.

■ Bernard HAUTECLOQUE, Juillet 1893 : Le Mai 68 de la IIIe république, éditions du Félin, 2020



En ces temps de violences (manifestante et policière) j'ai eu à plusieurs reprises à évoquer pour des journalistes croyant que le monde était né avant-hier, un épisode de juillet 1893 à l'origine de la nomination de Louis Lépine à la Préfecture de police qui montre que l'histoire se répète avec une belle constance et que ces violences et affrontements ne datent pas d'hier...

À la suite d'échauffourées et de heurts violents dans le « pays latin » entre policiers et étudiants, à la suite surtout d'un « crime policier » —le décès d'un consommateur assis à la terrasse d'un café, place Saint-Michel (en réalité, il semble bien qu'Antoine Nuger, représentant de commerce, fut atteint à la tête par un projectile lancé par un étudiant qui visait les policiers) — la caserne de la Cité, où s'était installée « provisoirement » la Préfecture de police depuis l'incendie de ses locaux, rue de Jérusalem pendant la « Semaine sanglante » en juin 1871, fut assiégée par des manifestants qui entreprirent de défoncer le portail de l'aile Sud, le long de la Seine.

Ils étaient bien près d'y parvenir et leurs intentions étaient claires comme l'attestent leurs chants et leurs cris : « à l'eau les sergots ! ».

Finalement, la situation fut retournée par une charge des « centrales », les brigades de choc de la PP, sorties par la porte donnant sur le parvis de Notre Dame qui prit les assiégeants à revers.

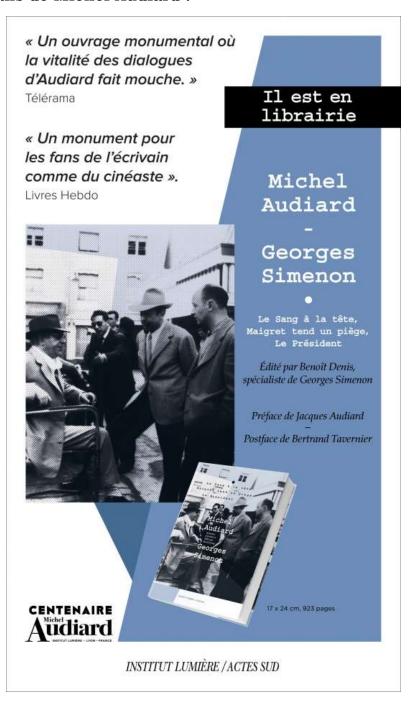
La première mission du nouveau préfet de police fut de rétablir l'ordre et le calme.

Ce sont ces troubles du quartier latin qui marquent une ère nouvelle du maintien de l'ordre (pour des détails, on me permettra de renvoyer à mon ouvrage sur Lépine réédité par Perrin, en 2011 sous le titre *Naissance de la police moderne*) qui constituent le sujet de cet ouvrage.

■ Xavier BOUGAREL, La Division Handschar. Waffen SS de Bosnie, 1943-1945. Passés/Composés, Paris, 2020.

https://www.monde-diplomatique.fr/2020/11/GESLIN/62440

■ Pour les fans de Michel Audiard :



Dans le noir du roman.

▶ Une découverte récente (pour moi, mais en fait il écrit depuis 20 ans !!!) : celle des polars d'un auteur sud-africain (ça nous change des USA ou de l'Allemagne nazie).

C'est - à mon sens - aussi fort que les premiers J. Ellroy ou D. Winslow.

Je recommande chaleureusement ces deux titres : Deon MEYER, *Jusqu'au dernier*; 2002 ; *Les Soldats de l'aube*, 2003

et plus si affinités!

Tous sont parus en collection de poche au Seuil (Points poche)... Vous passerez un bon Noël, je vous le garantis!

► Et puis, dans un genre plus scientifique, moins romancé, mais néanmoins très attrayant (!) de grandes affaires criminelles du Moyen-âge à nos jours vues à la lumière des archives par 17 historiens dont il n'est pas nécessaire de rappeler talent et qualités.



FAQ:

Pour ceux qui recevraient cette « Lettre aux amis... » pour la première fois :

Q/ Comment et pourquoi suis-je destinataire de cette Lettre?

R/Si vous ne l'avez pas demandé vous-même, il y a de fortes chances que vous ayez été « balancé » par un/des ami(s) : cherchez le(s)quel(s)... mais ne comptez pas sur nous pour vous le dire!

Q/ Je ne suis pas un ami de la police! (ton offusqué voire scandalisé)

R/ et apparemment pas un ami de l'humour non plus!

Cette « Lettre » (dont le titre est inspiré de la rubriques « Deux mots aux amis » d'un journal libertaire du début du XX° siècle) parfaitement informelle et à fréquence irrégulière, a pour but de diffuser les informations — publications de livres ou d'articles, soutenances de thèses, colloques ou journées d'études — en rapport avec l'histoire, la recherche, la réflexion, les archives et sources... concernant peu ou prou le domaine policier (gendarmerie comprise!), la justice, le crime, le renseignement... Il n'est donc pas nécessaire d'aimer la police (ou la gendarmerie) pour en être destinataire : s'intéresser à l'histoire d'institutions qui jouent un tel rôle dans l'Histoire et occupent une place si délicate dans la démocratie, ou une simple curiosité intellectuelle suffisent...

Deci dit si vous ne voulez plus figurer sur la liste des destinataires, rien de plus simple : répondez à ce courriel avec la mention « STOP! »

en revanche si vous connaissez des gens susceptibles d'être intéressés par ces nouvelles, n'hésitez pas, soit à leur faire suivre ce courriel, soit à nous transmettre leurs adresses électroniques (voir 1.).

La Lettre existe depuis 2008.

Pour consulter les *Lettres des dernières années*, il suffit d'aller **sur le site** CRIMINOCORPUS en cliquant sur ce lien :

http://criminocorpus.hypotheses.org/category/politeia

Ou sur le site de HSCO (pour une histoire scientifique et critique de l'occupation : https://hsco-asso.fr/

Pour les *Lettres* antérieures à 2011, il suffit de les demander par mél. En réponse à ce courriel

Dernier détail : le rédacteur de ce courriel ne saurait tout connaître de ce qui paraît et se fait dans ces domaines ... ce qui explique les éventuelles lacunes et absences ... La *Lettre* ne fonctionnerait pas sans « information » ! ...

Bien évidemment et conformément à la déontologie policière l'anonymat des « correspondants » (toujours « honorables ») ou des informateurs est une règle d'or ! Merci de me signaler parutions, colloques, etc... qui peuvent intéresser les « amis » et merci aux « amis » qui me font suivre les informations intéressantes...